

Image not found or type unknown



travaux renovation immeuble

Par **graff**, le **07/09/2012** à **17:33**

Bonjour, j'ai affaire avec un syndic bénévole pour la gestion d'un petit immeuble. D'important travaux de rénovation doivent être faits. Le syndic me demande de verser la somme totale des travaux à faire soit 30 000 € pour ma part. Sur un compte ouvert au nom des copropriétaires et dont il a procuration. Est-ce légal? Ne suis-je pas en droit de demander l'intervention d'un syndic professionnel? même si je suis seule à le penser? ne dois-je pas verser les sommes dues par appels de fonds au fur et à mesure que les travaux avancent. D'autant plus qu'un des copropriétaires est défaillant... nous payons déjà ses charges et il dit être dans l'impossibilité de faire un prêt... Je suis très ennuyée. Merci de me renseigner sur ce sujet. Recevez mes salutations dévouées.